



**DELIBERATION N° 23/018 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE
GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU CAP CORSE ET DE L'AGRIATE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A MUDIFICAZIONE DI A CUMPUSIZIONE DI U CUNSIGLIU
DI GESTIONE DI U PARCU NATURALE MARINU DI CAPI CORSU È DI
L'AGRIATE**

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 janvier 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
M. Jean BIANCUCCI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Didier BICCHIERAY à M. Georges MELA
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paula MOSCA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Pierre POLI à Mme Vanina LE BOMIN
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Jean-Charles GIABICONI

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Santa DUVAL
Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/146 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 75,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la modification de la composition du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate.

ARTICLE 2 :

RAPPELLE que ses représentants au sein de cet organisme ont été désignés par la délibération n° 21/146 AC de l'Assemblée de Corse susvisée :

- Mme Anne-Laure SANTUCCI et M. Jean-Martin MONDOLONI en tant que titulaires ;
- Mme Juliette PONZEVERA et Mme Marie-Thérèse MARIOTTI en tant que suppléantes.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 janvier 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI A CUMPUSIZIONE DI U CUNSIGLIU
DI GESTIONE DI U PARCU NATURALE MARINU DI CAPI
CORSU È DI L'AGRIATE**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE
GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU CAP CORSE ET
DE L'AGRIATE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Modification de la composition du conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate

Le décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016, portant création du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate et du conseil de gestion, est modifié par le décret n° 2022-1422 du 10 novembre 2022.

Aussi, la composition du Conseil de gestion est augmentée de trois à quatre représentants de la Collectivité de Corse, en intégrant es qualité le président de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Par arrêté n° 22/864CE du 22 novembre 2022, le Conseil exécutif a désigné :

- Mme Flora MATTEI en qualité de suppléante de M. Gilles SIMEONI - Président du Conseil exécutif, membre de droit.

- Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA en qualité de suppléante de M. Guy ARMANET - Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, membre de droit.

Il vous est demandé de prendre acte de cette nouvelle composition, sachant que l'Assemblée de Corse avait, pour sa part, désigné par délibération n° 21/146 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2021, Mme Anne-Laure SANTUCCI et M. Jean-Martin MONDOLONI en qualité de titulaires, Mme Juliette PONZEVERA et Mme Marie-Thérèse MARIOTTI en qualité de suppléantes.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.